

RCS : BOULOGNE SUR MER

Code greffe : 6202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOULOGNE SUR MER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00357

Numéro SIREN : 793 126 723

Nom ou dénomination : 18 BIS

Ce dépôt a été enregistré le 23/11/2021 sous le numéro de dépôt 6221

18 BIS
Société par actions simplifiée
au capital de 76 568 euros
Siège social : 5009 Rue de la Laiterie
Parc d'activités économiques du Littoral
62180 VERTON
793 126 723 RCS BOULOGNE SUR MER

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 1^{ER}FEVRIER 2021

Le premier février 2021, à 8H, les associés de la Société 18 BIS se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, 5009 Rue de la Laiterie, Parc d'activités économiques du Littoral 62180 VERTON, sur convocation faite par le Président.

Sont présents :

- Monsieur Dominique PETIT, propriétaire de 1 560 actions ;
- Monsieur Stéphane BELLEMBOIS, propriétaire de 1 554 actions ;
- La société DOMIN'INVEST, propriétaire de 843 actions.

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société.

Monsieur Stéphane BELLEMBOIS préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 3 957 actions.

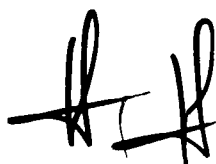
La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 3 957 actions, soit plus du deux tiers des actions ayant droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Le rapport du Président ;
- Le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.



SL

SB

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau directeur général,
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le président donne lecture du rapport du président.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

Sur la proposition du président, l'assemblée générale décide de nommer en qualité de directeur général :

- Monsieur Sébastien LEFEBVRE, demeurant à 16 Rue du Stade (Pas de Calais) 62187 DANNES, afin d'assister le président et pour une durée indéterminée.

Dans le cas où Monsieur Stéphane BELLEBOIS viendrait à cesser d'exercer ses fonctions de président pour quelque cause que ce soit, Monsieur Sébastien LEFEBVRE conservera ses fonctions jusqu'à la nomination d'un nouveau président.

Le nouveau directeur général, Monsieur Sébastien LEFEBVRE, est investi des mêmes pouvoirs légaux et statutaires que le président pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Sébastien LEFEBVRE, présente à l'assemblée, déclare accepter le mandat de directeur général qui vient de lui être confié et affirme satisfaire aux conditions statutaires notamment relatives à la limite d'âge et n'être frappée d'aucune des interdictions ni déchéances ou incapacité susceptibles de lui interdire d'exercer ce mandat.

DEUXIÈME RESOLUTION

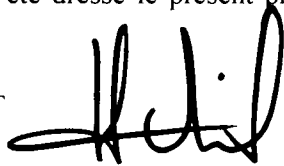
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

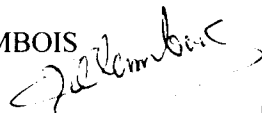
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et les associés.

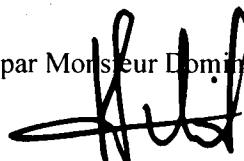
Monsieur Dominique PETIT



Monsieur Stéphane BELLEBOIS



La société DOMIN'INVEST représentée par Monsieur Dominique PETIT



Monsieur Sébastien LEFEBVRE « Bon pour acceptation du mandat de Directeur Général »

Bon pour acceptation du mandat
de Directeur Général.



SL  SB